

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE MASCULINE U20 2^{ème} DIVISION ET NIVEAU 3 (RMU20 2^{ème} division et niveau 3)

	RMU20-2 - POULE A		RMU20-2 - POULE B		RMU20-2 - POULE C		RMU20-2 - POULE D
1	BC BRAY DUNES	1	LONGUENESSE BC	1	BC ST MARTIN BOUL.	1	AD LE PORTEL -2
2	AS WORMOUTH	2	BC BLENDÉCQUES	2	FL ECAULT	2	GRAVELINES ELSA
3	BC CAPPELLE	3	BC ARDRES	3	AL OSTROHOVE	3	AMICALE CONDE
4	BC LEFFRINCKOUCKE	4	BC LILLERS	4	AD LE PORTEL -1	4	AL COQUELLES
5	BC ST POL SUR MER	5	O AIROIS	5	FERQUES BC	5	CALAIS BASKET -2
6	BC STEENWERCK -1	6	AOSM ST MARTIN	6	EOBC WIMILLE -2	6	OYE PLAGE

	RMU20-2 - POULE E		RMU20-2 - POULE F		RMU20-2 - POULE G		RMU20-2 - POULE H
1	US SAINT ANDRE	1	TOURCOING SM	1	LILLE BASKET	1	HEM BB
2	SECLIN BC	2	CROIX OLYMPIQUE -2	2	WAMBRECHIES J	2	CSL RAIMBEAUCOURT
3	PHALEMPIN BC	3	WATTRELOS BC	3	SO ARMENTIERES	3	BB SANTES
4	AS VENDINOISE	4	BAC MONS	4	LAMBERSART JF	4	AVENIR FLERSOIS
5	ABC DOURGES	5	US RONCQ	5	BC ANNOEUILIN	5	UNION DECHY
6	ESABC SALOME	6	MARCQ EN BAROEUL ASJ	6	COMINOISE LL	6	WAVRIN WEPPE BB

	RMU20-2 - POULE I		RMU20-2 - POULE J		RMU20-2 - POULE K		RMU20-2 - POULE L
1	BC LIEVINOIS	1	BC VIOLAINES	1	RONCHIN BC -1	1	BC MARLY
2	RC ARRAS	2	RUITZ BC	2	MERICOURT BC	2	CYSOING SAINGHIN -1
3	USO BRUAY	3	ASM ELEU	3	BILLY BERCLAU BC	3	AB PECQUENCOURT
4	BB LESTREM	4	BC DOUVVIN	4	ES HENIN BEAUMONT	4	ST AMAND PH
5	USO ARRAS OUEST	5	BC AIX NOULETTE	5	TEMPLEUVE LP	5	AAE DORIGNIES DOUAI
6	BC ST NICOLAS	6	BC BETHUNOIS -2	6	LOMME BC	6	LAMBRES BC

	RMU20-2 - POULE M		RMU20-2 - POULE N		RMU20-2 - POULE O		RMU20-2 - POULE P
1	BC CARNIERES -1	1	ONNAING JA	1	ASG GAUCHY	1	BB MONTDIDIÉRIEN
2	IE CTC CAMBRAI BASKET	2	USM BEUVRAGES	2	SOISSONS CABB	2	ABC MERU
3	PROVILLE BASKET	3	BC ST SAULVE	3	BCC NANTEUIL	3	BB LA CROIX
4	WALINCOURT SAVIGNY	4	BC HORNAINGEOIS	4	ESC TERNIER -2	4	NOGENT BBC
5	CSC FOURMIES	5	AULNOY VALENCIENNES	5	US CREPY	5	AMIENS CŒUR DE SOMME
6	BC SOLESMES	6	OSTREVENT EAAM	6	FC BELLEU	6	US BOVES

	RMU20-3 - POULE Q		RMU20-3 - POULE R
1	BC STEENWERCK -2	1	IE SQBB-JSC -2
2	HALLUIN EB	2	GRICOURT BASKET -2
3	RONCHIN BC -2	3	BC CARNIERES -2
4	CYSOING SAINGHIN -2	4	HASNON BASK -2
5	TOURCOING JG -2	5	SC AUBINOIS
6	ALLOEU BC	6	EXEMPT

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les Règlements Spécifiques de la LR HDF, les Règlements Fédéraux s'appliquent à tous les Championnats organisés par la Ligue Hauts de France.

La Ligue et les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme organisent un Championnat U20 **interdépartemental** ("Under 20" soit "moins de 20 ans) réservé aux joueurs nés en 2005, 2006, 2007.

Les joueurs nés en 2008 et 2009 peuvent évoluer dans ce Championnat avec un sur-classement simple.

Le Championnat RMU20 est un championnat d'une catégorie d'âge. Il est réputé être un Championnat de transition entre les U17 (ex cadets) et les séniors.

Une équipe U20 peut être admise comme une équipe réserve d'équipe évoluant en Championnat Fédéral et Régional. Les équipes U20 peuvent compter également comme « équipe de jeunes ». Le choix est à décider en début de saison.

En aucun cas une équipe U20 ne peut être considérée comme équipe première d'un club.

Un joueur U20, sauf si son club le met dans une liste de joueurs brûlés de l'une de ses équipes séniors ou s'il est sous contrat professionnel, peut donc évoluer dans toute équipe séniore, de quelque niveau que ce soit.

Le Championnat RMU20 2^{ème} division est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus. **Tous les clubs de la Ligue HDF peuvent inscrire une équipe dans ce championnat jusqu'à la date limite prévue. La candidature d'une seconde équipe est possible mais non prioritaire et devra laisser sa place à toute équipe présentée par un club dans le temps défini pour les candidatures.**

Quatre secteurs géographiques sont définis et comprennent chacun quatre poules de six équipes pour un total de 96 équipes et 2 phases de compétition.

Les équipes qui se retrouvent sans solution après une inscription hors délais ou en tant que seconde équipe d'un même club se verront proposer une ou plusieurs poules de niveau 3. En fonction des places disponibles, suite à un abandon ou une exclusion, les équipes de ce championnat pourront être réintégrées en phase 2 dans le championnat principal ou jouer une compétition de niveau 3.

Le championnat est sportivement géré par la Ligue, les sanctions de type disciplinaire y compris. Cependant, les droits d'engagement sont à régler dans les Départements respectifs. La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la Commission Sportive compétente du Département d'origine. Les conclusions seront communiquées à la commission sportive de la Ligue pour décision.

Les sanctions pourront aller de l'exclusion du Championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du Championnat et une non-qualification automatique pour la saison suivante.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

16 poules de 6 équipes forment une première phase dite « U20 promotion » : 10 rencontres Aller / Retour sont disputées avec classement et point average. **Les poules sont constituées de manière géographique lors de cette première phase**

PREMIERE PHASE

16 poules de 6 équipes forment une première phase dite « U20 promotion » : 10 rencontres Aller / Retour sont disputées avec classement et point average. **Les poules sont constituées de manière géographique lors de cette première phase**

DEUXIEME PHASE

Poules de 8 établies semi-géographiquement par mélange entre 4 poules de première phase

Les U20 EXCELLENCE

Les 2 premiers de chaque poule forment 4 poules de 8 pour une deuxième phase dite « U20 Excellence », soit 32 équipes qui forment les poules A1, B1, C1, D1 qui seront composées par un mélange équitable de premiers et seconds (ou 3^{ème} si nécessité) et 14 rencontres A/R sont jouées.

A l'issue de cette phase, **les 2 premiers de chacune des poules Excellence (soit 8 équipes)** accèdent au championnat « U20 Elite et les premiers de poules disputent le titre de Champion Régional lors d'un final four précédé de rencontres A/R entre un premier et un second ! (2A1/1B1, 2B2/1A1, 2C1/1D1, 2D1/1C) et retours).

NB si possible (et sauf décision contraire du CD de la Ligue HDF), dans l'une des salles des 4 clubs, candidate et tirée au sort pour le titre de Champion d'Excellence.

N.B.1 Toutes les autres équipes sont arrêtées et classées ex-aequo à leur rang de seconde phase.

N.B.2 Une équipe qui termine en 1^{ère} ou 2^{ème} position lors de la première phase peut refuser de participer au championnat « excellence de deuxième phase, avant l'établissement des calendriers. Elle joue alors la seconde phase « promotion ».

Les U20 PROMOTION

8 poules de 8 équipes disputent la seconde phase du championnat de promotion. Elles sont constituées des équipes classées 3, 4, 5, 6 de la première phase.

Chaque poule comprendra, dans la mesure des possibilités, 4 équipes classées 3^{ème} ou 4^{ème} et 4 équipes classées 5^{ème} ou 6^{ème}. Une répartition semi-géographique pourra être privilégiée dans certains cas, l'idéal recherché sera la présence dans chaque poule d'équipes en provenance de 4 poules de première phase.

Les équipes disputent un championnat de 14 rencontres A/R avec classement et point average, les rencontres éventuellement déjà disputées en première phase sont rejouées.

A l'issue de cette phase, les premiers de chaque poule (soit 8 équipes) se disputent le titre de Champion Régional Promotion

1. par des rencontres en Aller/Retour qui opposent les 8 équipes classées 1^{ère}.
2. puis lors d'un plateau final qui rassemble les 4 équipes finalistes, si possible et sauf décision contraire de la commission sportive, dans l'une des salles des 4 clubs, candidate et tirée au sort pour le titre de Champion de Promotion.

L'équipe championne (et l'équipe classée 2^{ème} selon les places disponibles) est admise, en championnat U20 « Elite » la saison suivante.

N.B. Toutes les autres équipes sont arrêtées et classées ex-aequo à leur rang de seconde phase.

ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 1CASTCTC, 2C ou OCT	5
	OCAST (hors CTC)	4
	ASP	0
	OC	Sans limite
Types de licences autorisées (nb minimum)	Joueur du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	3
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite

ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur les rencontres RMU20 2^{ème} division est confié aux CDO qui se les répartissent en fonction des secteurs géographiques des clubs recevant.

Les frais d'arbitrage seront réglés à parts égales entre les clubs en présence.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le Dimanche à 10H30.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATION

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RMU20 2^{ème} division est de taille 7.

ARTICLE 6 – TRANSMISSION DES RESULTATS

La transmission des données e-marque est faite dans les 24h après l'horaire officiel du début de la rencontre.

Toute association sportive ne respectant pas les échéances prévues se verra appliquer les pénalités financières correspondantes prévues dans les dispositions financières.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

ARTICLE 7 – DELEGUE CLUB

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de délégué de club (art.3.6 des règlements sportifs généraux HDF)

Tout manquement sera sanctionné, d'un sursis pour une 1^{ère} infraction et l'ouverture d'un dossier disciplinaire pour toute nouvelle infraction.

Il est fortement déconseillé au Président de l'Association sportive de prendre la fonction de délégué club.

NBI En cas d'absence du Délégué club ou en cas de départ du Délégué club, les arbitres doivent le stipuler au dos de la feuille de marque et un dossier disciplinaire sera systématiquement ouvert.

Hormis la fonction de délégué fair-play, le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

ARTICLE 8 – SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type HI au moins.

ARTICLE 9 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour ce championnat l'e-marque est obligatoire (art.6 des règlements sportifs généraux HDF)

ARTICLE 10 – STATUT DE L'ENTRAINEUR

Il n'y a pas de statut de l'entraîneur applicable aux RMU20 2^{ème} division. La présence de l'entraîneur au rassemblement de début de saison est fortement souhaitée.